avec une affaire assez désagréable et voilà qu'un membre du gouvernement juge nécesrecommence. Et ainsi le Parlement, qui assume une responsabilité si écrasante aujourd'hui dans l'histoire du monde, devient un objet de moquerie et de pitié de la part de la popula- mission sur le bureau du premier ministre... tion canadienne.

Je ne parlerai pas longtemps, car je veux soumettre une proposition à la présidence et aux députés. Cette affaire est déjà assez déplaisante et manque suffisamment de dignité sans qu'on se mette à faire de longs discours pour envenimer les choses. Je propose qu'on mette la motion aux voix et ensuite-j'espère qu'elle sera adoptée-qu'on prenne les mesures nécessaires pour y donner suite de la façon appropriée-et j'espère que se sera devant un comité plutôt qu'à la Chambre.

M. Eldon M. Woolliams (Bow-River): Je désire appuyer ce qu'ont dit les deux honorables membres qui viennent de prendre la parole, et en particulier mon honorable ami du Yukon qui nous a donné un aperçu de certaines déclarations qu'a faites le ministre. Le ministre a fait aujourd'hui certaines déclarations qui semblaient contredire des citations publiées par les principaux journaux du pays. Ceci est significatif et constitue le nœud même de la question de privilège.

• (3.30 p.m.)

Il a jugé bon de tenir deux conférences de presse, et lorsqu'on jette un coup d'œil rapide sur les manchettes du Journal d'Ottawa -sans nul doute, il en sera question dans d'autres journaux—on constate qu'il a fait des déclarations bien plus dépréciatives et graves en dehors de la Chambre qu'ici; de plus, le fait qu'il s'exprimait en dehors de la Chambre ne fait qu'empirer les choses.

Dans sa déclaration aux journaux, et on le cite à ce propos, il a impliqué au moins deux membres du Conseil privé si ce n'est plus. Il a dit à la Chambre une ou deux foismais j'ignore s'il s'est contredit—que, dans son esprit, il n'était nullement question de sécurité et pourtant, en dehors de la Chambre, il a déclaré-et à mon avis, c'est la déclaration la plus lâche de toutes celles qu'il ait faites...

A certains égards, c'était pire.

Lorsqu'on lui a demandé s'il y avait eu véritablement des fuites en matière de sécurité, il a répondu:

Je ne sais pas... mais il y a incontestablement un risque pour l'État.

[M. Lewis.]

Donc, par insinuations malveillantes, pour reprendre les paroles de l'ancien ministre de saire d'en soulever une autre pour que tout la Justice, il a offensé jusqu'aux membres du Conseil privé. Il a traîné la Chambre des communes et le Parlement dans la boue. L'autre jour, il a placé une lettre de dé-

M. l'Orateur: A l'ordre.

M. Woolliams: ... et le premier ministre aurait dû l'ouvrir parce qu'il y a entre lui et le ministre une énorme divergence d'opinions. Le ministre devrait démissionner.

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, vous avez sollicité des commentaires et des avis avant de déterminer si la question de privilège dont la Chambre est saisie est légitime. Personnellement, je regrette énormément que cette affaire ait été soulevée de cette façon. Assurément, personne n'y gagnera, encore moins la Chambre. Néanmoins, la question de privilège soulevée par le député de Calgary-Nord est légitime à mon avis, parce qu'elle a trait à l'intégrité et même à la moralité de membres du Conseil privé.

Monsieur l'Orateur, sans me lancer dans un débat, je tiens à dire que, selon nous, il y a vraiment matière à la question de privilège et qu'on doit l'autoriser pour ces raisons. J'espère simplement que l'on pourra déférer la question à un comité de la Chambre. Ainsi nous pourrons continuer nos travaux, sans traîner davantage la Chambre dans la boue, ce qui va évidemment se produire dans une affaire comme celle-ci.

L'hon. M. Churchill: Réglez la question ici.

M. Thompson: Monsieur l'Orateur, je crois que la question de privilège est légitime.

L'hon. M. Cardin: Monsieur l'Orateur, je n'écris pas les manchettes des journaux. J'ai convoqué une conférence de presse à cause des innombrables appels téléphoniques que j'ai recus des journalistes me priant d'expliquer la différence entre ma démission et ma décision de ne pas démissionner.

Pendant l'interview, on a posé des questions au sujet de l'affaire Munsinger et je n'ai rien dit qui n'ait déjà été précédemment publié. J'aimerais rappeler aux honorables députés que pendant le débat sur l'affaire Spencer, les insinuations ont fusé de toutes les parties